

Bulletin syndical

Mai - Juin 2024  
N° 395

# sneS

Académie de Toulouse



F.S.U.



**Résistons au Choc,  
défendons nos métiers  
et nos élèves**

## Opération « collèges fantômes » dans le Tarn-et-Garonne

L'intersyndicale éducation du 82 - FSU, CGT Educ'action, FO et UNSA - ainsi que la FCPE 82 avaient appelé à une journée « collèges fantômes » le lundi 13 mai 2024. Les parents étaient invités à ne pas envoyer les enfants en classe ce jour-là pour protester contre le « Choc des savoirs ». Des établissements ont compté jusqu'à 70 % d'élèves absents comme à Ingres ou 85% à Labastide grâce à une mobilisation préalable à l'aide de tracts et de réunions publiques.

Il s'agissait de pointer les dangers de cette réforme pour l'avenir des élèves, les

difficultés d'organisation dans les établissements, son caractère systémique de l'école jusqu'au baccalauréat, une vision tournée uniquement vers la recherche de la performance, la mise en compétition des élèves et l'individualisation. Or nous refusons le tri des élèves dans des groupes de niveau. En effet la recherche a montré l'échec de ce type de pratique qui stigmatise les élèves et creuse les inégalités. Connaissant la corrélation entre difficulté scolaire et origine sociale, les différents acteurs ont pointé une réforme mettant fin au collège unique et qui a la volonté de réaliser

des économies. Elle montre aussi le refus de s'attaquer à de vrais problèmes tels que les sureffectifs dans de nombreuses classes, la difficulté à recruter des personnels formés ou l'affaiblissement de la mixité sociale comme en témoignent les inégalités d'IPS entre privé et public.

Enfin le « Choc des savoirs » nous apparaît tel qu'il est : un projet rétrograde et injuste, renonçant à l'ambition émancipatrice de l'école publique.

*O. Andrieu et J. Caillaud*  
Co-secrétaires SNES-FSU 82

## A Toulouse, parents d'élèves et enseignant.es vent debout contre le « Choc des savoirs »



Depuis le début de la lutte contre « le choc des savoirs », l'intersyndicale éducation 31 avec le SNES-FSU 31 bien sûr, la FSU-SNUIPP 31, SUD éduc 31, CGT éduc'action 31, FO fnec-fp 31 est vent debout et après les journées de mobilisation et les manifestations, une réunion publique organisée avec la FCPE 31 s'est tenue le 16 mai à la bourse du travail. Nous avons pu constater que plus les collègues et les parents d'élèves étaient informés sur le « choc des savoirs » et plus généralement sur la politique éducative du gouvernement et du président de la République (puisque avec le premier ministre il est le vrai pilote d'un ministère fantôme de l'éducation), plus il apparaît évident que nos analyses syndicales sont les bonnes. Après de courtes interventions des syndicats qui abordaient chacun un aspect des réformes, les

débats ont mis en évidence l'idée centrale contre laquelle nous voulons lutter : le tri social. Il est ressorti aussi des échanges nombreux que cette attaque de l'éducation provient bien d'un choix politique fort qui ne peut même plus se cacher derrière des arguments d'économies budgétaires ; en effet, l'argent est là pour les uniformes ou le SNU, mesures qui accompagnent la logique de mise au pas de la jeunesse, mais il n'y en a pas, par exemple, pour réduire le nombre d'élèves par classe...

Il a été dit collectivement que partout où nous le pourrions, dans la rue le 25 mai par exemple, mais aussi dans les CA, les instances, nous, personnels et parents, ferions tout pour que nos élèves ne soient pas triés !

*Pierre Montels,*  
Secrétaire du SNES-FSU 31

## Dans le Lot, des réunions publiques contre le « Choc des savoirs »

Difficile de lutter contre la communication officielle sur la réforme à venir. Les parents ont vaguement entendu le mot « groupe » qui veut forcément dire pour eux « effectifs réduits » et les mots « aides aux élèves en difficulté », qui pourrait être contre ? Rassurés par la terminologie employée, ils cherchent rarement à s'informer plus avant. Et pourtant, nous connaissons les dangers de cette réforme ségrégative et inégalitaire ! Nous avons besoin que les parents se mobilisent avec nous !

Alors avec la FCPE et en intersyndicale nous avons décidé d'organiser des réunions publiques par secteur, pour qu'elles soient plus facilement accessibles dans notre département rural. Cahors le 3 mai, Figeac le 6, Gramat le 14 (Saint-Céré, Martel et le sud de Cahors sont programmés pour juin).

Chaque fois à la fin de la présentation des enjeux et des conséquences concrètes, la réaction des parents est la même : « Mais ce n'est pas possible, ils ne vont pas faire ça ? », « Pourquoi on

n'est pas au courant ? », « Il faut prévenir tous les parents, ils ne savent pas, ils ne vont pas accepter ça, » etc.

Le travail d'information, même s'il est long et compliqué est donc indispensable et a conduit à la décision, sur Figeac et Gramat, de tracter.

*Florence Cabrit,*  
Co-secrétaire départementale du SNES-FSU 46

## Une année en résistance

*Il y a neuf mois, E. Macron promettaît, dans une interview parue à la mi-août, une stratégie du choc censée faire basculer l'Ecole dans une tout autre dimension.*

*Trois ministres et neuf mois plus tard, ses annonces tonitruantes ont été contrariées par une profession qui ne s'en est pas laissé conter : du refus collectif du Pacte, loin d'avoir le succès attendu et surtout massivement détourné de son objectif de fragilisation du statut au prétexte fallacieux de régler les difficultés de remplacement causées par l'insuffisance des recrutements, à la modification du calendrier du baccalauréat, qui grignote un pan de plus de la réforme du lycée Blanquer, nous avons tenu bon !*

*Face au « Choc des savoirs », nous avons très largement retourné une opinion publique initialement conquise par G. Attal, en nous rassemblant derrière un front syndical pratiquement unanime. Nous nous préparons, dans les établissements, à refuser le tri des élèves, officiellement sur la base de leurs résultats, mais en réalité bien souvent sur leur milieu social.*

*Nous avons su, ensemble, imposer nos idées, porter nos idéaux, et garder la tête haute. Les lignes bougent sur les évolutions dramatiques du CAPES, la conscience de la dénaturation voulue de nos métiers, et de leur déqualification assumée est de plus en plus largement partagée dans et hors de l'Ecole. Le poison du traitement de cheval administré par E. Macron à l'Ecole, et au Second degré notamment, habilement enrobé de promesses et de faux-semblants destinés à tromper personnels et citoyen.nes, s'en est trouvé dilué : ce n'est pas fini, et le temps joue contre un président plus fragilisé que jamais.*

*Dans quelques semaines, ce sera la pause estivale, et le moment de reprendre des forces. De se remémorer cette année, et de prendre conscience de notre capacité collective à résister à la vague libérale que les gouvernements successifs font s'abattre sur nous et sur notre Ecole. La bataille devra se poursuivre, mais le pari d' E. Macron, qui comptait sur la résignation et une Blitzkrieg pour transformer radicalement l'Ecole publique, la dénaturer et en finir avec son idéal d'émancipation de toute la jeunesse, est fortement contrarié. A la rentrée, il nous faudra enfoncer le clou pour imposer d'autres reculs à ces projets mortifères, et gagner sur nos valeurs et nos revendications.*

*Au vu de cette année, ensemble, nous en avons les moyens !*

Pierre Priouret  
Secrétaire général



Journée collège fantôme au collège de Labastide-Saint-Pierre dans le 82 le lundi 13 mai



Mobilisation du collège Olympe de Gouges de Montauban le 17 mai



Meeting "Choc des savoirs" à Toulouse le 16 mai



Mobilisation des parents d'élèves et des enseignant.es du collège de Cadours dans le 31 le 24 mai



N° CPPAP : 1 122 S 06 278 — Prix au numéro : 1 €  
 Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904  
 Journal édité par le Snes :  
 2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
 Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
 Mél : s3tou@sn.es.edu  
 Directeur de Publication : Sylvain Lagarde  
 Rédactrice en chef : Perrine Simonutti  
 mai-juin 2024 — n° 395  
 Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12



## Après le 25 mai, l'action continue pour notre Ecole publique !

Ce 25 mai, pour la première fois depuis fort longtemps, une intersyndicale de l'Éducation nationale quasi-complète appelait, avec la FCPE, principale fédération de parents d'élèves, à une journée nationale de manifestations «Contre le choc des savoirs, pour l'École publique».

Concrétisant la dynamique construite depuis les annonces de G. Attal, puis les déclarations de A. Oudéa-Castéra - éphémères mais redoutables assaillants de l'École publique, dont le travail de sape contre plus de 60 ans de démocratisation scolaire est poursuivi par l'actuelle ministre -, cette journée visait à continuer d'alerter sur ce qui se joue actuellement, notamment à travers le «Choc des savoirs».

Ce choix de manifestations plus centralisées, notamment sur Toulouse, a offert un débouché aux multiples actions organisées dans nos 8 départements : tractages, réunions d'information, journées «collèges morts» provoquées par les parents, journées de grèves

et de mobilisations, etc... Il a permis de faire la démonstration que rien n'est joué, malgré l'entêtement du gouvernement à déployer un projet d'École mortifère, passéiste et conservateur. Ce projet, c'est aussi un projet de tri - de fait social - généralisé des élèves dès le plus jeune âge, en faisant du Diplôme National du Brevet une barrière limitant l'accès aux lycées (généraux, technologiques comme professionnels), traçant la voie d'une sortie précoce des plus fragiles vers le monde du travail à 16 ans, avec la bien mal nommée classe « prépa Lycée ».

Derrière ces mesures, le renoncement : comme l'Hôpital public, l'École publique pour toutes et tous, sevrée de moyens, peut s'effondrer. Sur ses décombres, c'est, comme en matière de santé, un système privé, payant et encore plus sélectif qui pourrait prospérer.

Derrière ces mesures, un projet de société régressif : celui de l'assignation scolaire et sociale, du renoncement à faire réussir ensemble tous les élèves, à construire une société plus

juste et plus fraternelle ; celui d'un pays où la jeunesse est étouffée, rejetée, redressée, faisant à terme courir au pays un grave danger démocratique.

Derrière ces mesures, la dénaturation et la déqualification de nos métiers, la domestication et la mise au pas d'une profession essentielle à l'émancipation de la jeunesse.

Les manifestant.es présent.es ce 25 mai dans les rues de Toulouse et d'ailleurs, comme tant d'autres autour d'elles et eux, ne s'y résignent pas. Nous avons gagné la première bataille, celle des idées : depuis le 25 mai, cette Éducation nationale, souhaitable, est possible !

Continuons, dans les établissements, à peser pour repousser le «Choc des savoirs» et imposer un «Choc des moyens» pour une École publique, laïque, gratuite, obligatoire et ambitieuse !

*Pierre Priouret*  
Secrétaire général.



S'il est un mérite qu'il faut accorder à la très éphémère ministre de l'Éducation Nationale qu'aura été Amélie Oudéa-Castéra, c'est d'avoir réussi de manière éloquente - et de mauvaise grâce faudrait-il dire ! - de (re)mettre sur le devant de la scène médiatique la question de l'école privée et du séparatisme scolaire et social dont elle est devenue aujourd'hui le vecteur : d'une polémique politique on est ainsi passé à un diagnostic de fond, assez largement partagé, montrant comme la liberté d'enseignement se concrétisait prioritairement par la volonté d'échapper à la mixité scolaire et sociale. Évidemment, pas grand-chose de très nouveau

concurrency vis-à-vis du public, mais aussi le discours institutionnel qui assume de concéder que le privé contribuerait aussi à la mission de service public.

Est-ce cela qui conduit de Rectorat de Toulouse à relayer dans sa lettre mensuelle d'information aux personnels, et ce, comme si cela allait de soi, des actions pédagogiques diverses et variées d'établissements privés, assurant ainsi leur promotion en les mettant sur le même plan que celles des établissements publics ? Nombre de personnels auront été choqués - légitimement ! - par cette visibilité accordée à l'enseignement privé.

## Quand la publicité du privé devient trop publique !

du point de vue du SNES-FSU qui dénonce depuis toujours le dualisme scolaire et ses effets, le financement de l'école privée (75% du budget de l'enseignement privé provient de l'État et des collectivités territoriales) et sa

Serait-ce pour la même motivation, celle d'une contribution au service public, que le Conseil départemental de l'Aveyron vient de désigner en tant que personnalité qualifiée au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) l'ancien directeur diocésain Lot - Aveyron, alors même que cette instance ne traite que de l'école publique ? Là aussi il y a de la provocation à donner de l'importance à une figure notable de l'enseignement privé, dans une instance dédiée à l'école publique.

À l'heure où l'enseignement privé a été largement mis à l'index (pour son séparatisme, son coût, sa concurrence déloyale), de tels signaux sont incompréhensibles... et scandaleux : car l'heure est au contraire à la nécessaire et urgente (ré)affirmation de la priorité à l'École publique. Et c'est pour le SNES-FSU sans ambiguïté : l'école privée ne peut prétendre concourir à la réalisation des missions de service public, les fonds publics doivent être réservés au public ; et la communication du rectorat... aussi !

*Sylvain Lagarde,*  
Secrétaire académique

## Faire un recours pour contester le résultat de sa mutation INTRA :

### MUTATIONS 2024



#### Résultats sur les recours INTER 2024 :

Cette année, le SNES, avec les autres syndicats de la FSU du Second Degré, a défendu de nombreux recours dans le cadre du mouvement inter académique.

**43% d'entre eux ont obtenu une réponse favorable pour les recours traités jusqu'au 7 Mai.**

#### Résultats INTRA 2024 : il est nécessaire de contester

A l'issue des résultats de l'intra, prévus le 12 juin 2024, les participant.es ont aussi la possibilité d'effectuer un recours pour contester l'affectation obtenue mais aussi l'absence de mutation.

#### 1- Quel intérêt ?

Depuis la disparition des commissions paritaires dans lesquelles les élu.es des personnels vérifiaient toutes les opérations du rectorat (vœux et barèmes des collègues et ensuite les affectations) les erreurs se multiplient. Par le biais des recours la FSU a accompagné et obtenu des résultats avec rectification de l'erreur dans différentes situations :

- collègue en carte scolaire ne trouvant pas l'établissement perdu alors même qu'un poste s'y était libéré pendant le mouvement ;
- collègue muté sur un poste sans heure qui a pu revenir sur son poste d'origine ;
- collègue TZR muté à l'autre bout de l'académie sur un vœu invalide que l'administration aurait dû supprimer ;
- collègue en poste fixe sur un poste non demandé qui a pu retrouver son poste d'origine ;
- collègue entrante pour laquelle le rectorat a modifié les éléments de barème retenus à l'inter ; et qui a obtenu une affectation dérogatoire et une bonification compensatoire pour le mouvement suivant ;
- collègues entrants dans le département 31 ayant pu permuter leur poste grâce à des recours croisés que les collègues avaient fait valoir conjointement et que la FSU a défendus ;
- collègue muté sans respect du barème rétabli dans ses droits ;

#### 2- Quel délai pour effectuer le recours ?

Chaque participant.e a 2 mois pour formuler un recours concernant son résultat à compter du jour de communication du résultat. Néanmoins, si vous faites ce recours, il faut le faire le plus tôt possible afin d'en connaître le résultat avant la rentrée.

#### 3- Comment procéder ?

La saisie du recours se fera via la plateforme Colibris.

Contactez le SNES-FSU ([mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)) avant de saisir votre recours pour que nous puissions vous accompagner et vous conseiller dans la formulation de votre recours.

**Lors de la saisie du recours dans Colibris, les collègues devront cocher la FSU pour que nous puissions défendre votre recours devant le Rectorat.**

*Hélène TRESSENS  
et Floréal HEMERY  
Secteur carrières*

## Rester syndiqué.e à la retraite une nécessité !

Parce que les raisons de revendiquer ne disparaissent pas avec la vie professionnelle. Depuis 2017, sous la présidence de E.Macron, les retraité.es ont perdu 10 % de pouvoir d'achat. Ce décrochage serait accentué dans le cadre des mesures d'austérité annoncées : désindexation des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, menaces sur la pension de réversion... Les retraité.es sont davantage confronté.es à la difficulté de l'accès aux soins face à l'extension des déserts médicaux, à la crise de l'hôpital public et à l'insuffisance des services publics de proximité. Se soigner coûte de plus en plus cher à cause des politiques régressives menées contre la Sécurité Sociale qui favo-

risent le développement des complémentaires santé (plus chères pour les retraité.es). Et la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) va encore accentuer cette tendance. Le secteur de l'autonomie, tant en établissements qu'à domicile est sinistré, mais les gouvernements successifs refusent de promulguer une loi de programmation « Grand Âge » qui réponde aux besoins. Au sein du SNES et de la FSU, les retraité.es contribuent à élaborer des revendications sur ces dossiers : augmentation immédiate de 10 % des pensions, 100 % Sécu (remboursement de 100 % des soins prescrits), grand service public de l'autonomie, revita-

lisation des services publics de proximité..., et à construire des alternatives avec les collègues actifs.ves qui sont de futurs retraité.es. Se syndiquer, c'est une nécessité pour résister aux mauvais coups et se mobiliser pour faire prendre en compte les revendications. C'est refuser le repli individuel et donner du sens à la force du nombre, à la fréquence des mobilisations, à la visibilité et l'originalité des actions, à la solidarité actifs.ves/retraité.es.

*Monique Theulé,  
Jean-Louis Viguier  
Responsables académiques du secteur  
Retraité.es*

### A nos lecteurs et lectrices

La rédaction du bulletin syndical du SNES-FSU Toulouse tient à présenter ses excuses concernant une formulation dans l'article « groupes métier » du bulletin syndical 394 qui a pu heurter : il ne s'agissait évidemment là pas de viser les personnes à titre individuel, ou leur engagement, mais de dénoncer les conséquences de l'organisation actuelle de la prise en charge, via les PIAL et la mutualisation des personnels, des élèves en situation de handicap.

C'est bien elle qui contraint nos collègues AESH à partager leur temps entre plusieurs élèves de classes différentes, et met les AESH en difficulté, ainsi que nos collègues professeurs, comme cela est expliqué dans l'article. L'ensemble du SNES-FSU continuera à se mobiliser pour permettre à tous les collègues qui s'engagent au quotidien auprès des élèves, quel que soit leur statut et leur fonction, de pouvoir exercer leurs missions dans un cadre amélioré, dans le respect de chacun.e.

## Audience auprès des IPR : le SNES-FSU porte ses exigences !

Le SNES-FSU a rencontré les IA-IPR de l'académie (le doyen, et deux IA-IPR, l'un de mathématiques, l'autre de lettres) pour aborder deux sujets d'actualité : la campagne de promotion à la Classe Exceptionnelle, aux modalités d'accès totalement revues, et le «Choc des savoirs». Initialement demandée et obtenue pour le début mai, l'audience s'est déroulée en fin de mois, en présence du secrétariat général du rectorat, initialement non sollicité, - preuve de la sensibilité des sujets abordés - et de la directrice de la DPE.

### Qui est exceptionnel ?

Sur l'accès à la Classe Exceptionnelle, opaque et arbitraire, que le SNES-FSU et toutes les organisations représentatives en CSA (ministériel et académique) ont condamné par deux votes défavorables unanimes, nous avons noté l'apparente prise en compte de la demande transitoire d'une attention particulière portée aux collègues précédemment promouvables au vivier 1, disparu depuis. Nous avons insisté sur la nécessité de pro-

mouvoir, dès cette année, les collègues les plus avancés dans la Hors-Classe, sans quoi ils et elles pourraient se retrouver victimes de la triple peine qui découlerait d'un refus de promotion : carrière rallongée depuis la réforme des retraites, effet total sur l'abaissement des pensions et blocage définitif de la rémunération. Ces collègues, entrés dans une carrière de 37,5 ans jusqu'à 60 ans, méritent que soit reconnu l'«investissement exceptionnel» consistant à continuer d'assurer bien au-delà les tâches qui leur incombent, sans réelle perspective de retraite progressive.

Le SNES-FSU sera vigilant sur la réalité de la prise en compte de ses revendications.

### Refus du tri des élèves et défense du métier

Le SNES-FSU a ensuite rappelé la très forte opposition au «Choc des savoirs», contesté sans relâche depuis près de 5 mois, et redit la volonté des collègues de «ne pas trier les élèves» pour constituer des groupes de niveau. Il a dénoncé la cohérence des attaques

sur le métier, qui se concrétisent : formation initiale sapée, volonté de pilotage injonctif et resserré des pratiques, organisations délirantes qui vont peser sur la relation pédagogique, dépossession du métier et restriction de la liberté pédagogique - notamment par recours aux évaluations externes -, etc, et mis en garde le DRH présent à l'audience sur les risques psycho-sociaux induits par la nature de la réforme et la brutalité de son application. Il a martelé un message simple : les collègues, experts de leurs métiers, sont les mieux placés pour apprécier les besoins de leurs élèves, (quand ils ont le temps de les connaître) et d' y répondre !

Le SNES-FSU appelle dans ce cadre à se saisir de tous les outils qu'il propose pour ne rien se laisser imposer à la rentrée : votes en CA, conseils Ecole-Collège, formations, etc.

*Pierre Priouret*  
Secrétaire général

## « Choc des savoirs » : alerte sociale et saisie des registres santé et sécurité au travail (RSST)

Bien loin de ne dégrader que les conditions d'étude de nos élèves, le « Choc des savoirs » va avoir des conséquences lourdes sur nos métiers et la manière dont nous les exerçons. Corrélés aux groupes de niveau, les progressions communes vont s'imposer aux enseignant-es de français et de mathématiques, ainsi que le renouvellement des programmes sur tous les niveaux en un temps record, mais encore les évaluations standardisées, les méthodes pédagogiques et enfin les manuels labellisés... C'est, pour les personnels, un dessaisissement de nos compétences pédagogiques, et une manière de mettre à mal la façon dont nous concevons nos métiers. Réduire certain-es élèves à des tâches immédiatement réalisables, c'est en effet les couper d'une ambition commune, les assigner à une instrumentalisation courte et techniciste visant l'employabilité. Et pour les pédagogues que nous sommes, c'est entraîner à la finalité d'une tâche (le fameux « teach to test ») plutôt que de créer des situations pé-



dagogiques où tous-tes les élèves seraient confronté-es à la complexité. Comment ne pas prévoir une perte de sens face à la pression évaluative qui s'annonce ? Comment donner le goût d'une discipline quand on assigne les élèves à des dispositifs préconçus ? À ce titre, le « choc des savoirs » va tracer les contours d'un métier de plus en plus encadré, fondé sur des « méthodes pédagogiques efficaces et éprouvées ».

Fédération syndicale majoritaire dans les instances dédiées à la prévention de la santé,

sécurité, et conditions de travail (FSSSCT\*), le SNES, avec la FSU, propose aux personnels de déposer des alertes sociales pour interpeller les DASEN et le recteur sur les conditions de travail dégradées et les conséquences sur le métier de la mise en place du « Choc des savoirs ». Il s'agit concrètement de se saisir des registres santé et sécurité au travail disponibles en ligne sur le serveur ARENA\*\* pour alerter l'administration au sujet de la santé au travail. Cette dernière ne doit pas en effet se concevoir seulement comme une prévention des risques physiques auxquels sont confrontés les agents, mais aussi comme la prévention des risques psycho-sociaux engendrés par les réformes et l'organisation du travail : perte de sens du métier, dégradation des conditions de travail, remise en cause des compétences, manque de reconnaissance, conflits de valeur... la liste est longue et non exhaustive et doit permettre aux personnels de se mobiliser autrement contre le « Choc des savoirs ».

*Perrine Simonutti,*  
Élue à FSSSCTA.

\* Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

\*\* <https://si2d.ac-toulouse.fr/>

## Quand le rectorat s'endette et s'entête

Depuis plusieurs mois, le SNES-FSU accompagne les collègues qui le sollicitent pour des problèmes de remboursement de frais. Ces situations concernent de plus en plus de cas de figures : TZR et contractuels sur un ou plusieurs établissements hors de leur RAD, non remboursement des frais de repas pour des collègues en mission toute la journée hors de leur résidence familiale et de leur RAD etc...

Le rectorat adopte une lecture restrictive des textes pour rembourser le moins possible (voire pas du tout !) les collègues. Ainsi, plusieurs d'entre eux.elles se sont vu.es refuser le remboursement de frais de repas les jours où ils ou elles travaillaient pourtant hors de leur RAD et de leur résidence familiale au motif qu'ils n'avaient « pas cours entre 11h et 14h ». Or, les textes ne précisent absolument pas cette condition puisque le remboursement est conditionné au fait que les collègues

soient « en mission entre 11h et 14h ». Et c'est bien méconnaître le métier que de considérer qu'un.e enseignant.e ne serait en mission que face aux élèves. De plus, si le rectorat refuse le remboursement dans ces cas de figure, il doit alors permettre aux collègues concerné.es d'être défrayé.es à hauteur de deux allers-retours pour qu'ils puissent rentrer déjeuner.

Parallèlement à ces questions de fond, le rectorat multiplie les procédures administratives qui deviennent totalement illisibles pour les collègues. Il est parfois même demandé aux collègues de s'assurer eux-mêmes que le ou la chef.fe d'établissement a ouvert leurs droits sur Chorus ou encore de contacter la DRFIP ou la DLG.

Pire, il a même été répondu à un collègue demandant le remboursement de frais pour un stage du PRAF que ce n'était pas possible pour l'instant car il y avait eu « des consignes pour ne pas faire de validation finale [en rai-

son d'un] problème budgétaire », sans pouvoir annoncer de délai.

Le SNES-FSU réaffirme avec force que la mission des collègues est d'enseigner et que ce n'est pas à eux.elles de perdre autant de temps dans les démarches administratives. Ces dernières doivent être lisibles, explicites et efficaces pour que les collègues soient remboursé.es des sommes qui leur sont dues.

Le SNES-FSU s'est adressé à plusieurs reprises au Recteur et à ses services pour dénoncer cette situation qui ne cesse d'empirer et invite tous.tes les collègues concerné.es à nous solliciter.

**Aurélien Borot,**  
Secrétaire académique.

## Examens de fin d'année en lycée : conditions de travail sacrifiées...

Avec la réforme du lycée et du baccalauréat, l'on est passé d'une séquence de fin d'année « traditionnelle » marquée par des examens forcément un peu fatigants à une séquence non seulement encore plus fatigante, mais - qui plus est - angoissante avec la perspective du cumul des charges : il y avait le remplissage des bulletins, des livrets, les conseils de classe, les examens et les corrections ; il y a désormais tout cela... mais en plus lourd, du fait de l'explosion des tâches administratives ! Et en plus complexe, du fait des enjeux complexifiés d'orientation et de la procédure Parcoursup ! Et avec des conditions dégradées, du fait notamment d'un calendrier qui place tout le monde en difficulté !

De fait, la crispation est grande. Nous avons ainsi par avance dans une audience en décembre dénoncé le cumul de convocations pour un certain nombre de personnels potentiellement mis sous tension par des délais de correction trop serrés : rappelons qu'une préconisation du CHSCT ministériel avait formulé l'exigence du non-cumul de convocation, d'une part, et la limitation à 10 copies par jour



de correction en dehors de tout autre travail et sans évidemment compter le week-end.

Cette préconisation qui visait les enseignant.es de Lettres concerné.es par l'EAF est non seulement toujours valable mais aujourd'hui aussi transposable aux collègues qui vont se voir appelé.es à corriger les épreuves d'enseignement de spécialité et seront aussi sollicité.es pour le Grand Oral.

Les conditions de corrections n'ont rien du sujet anecdotique ou de la banalisation sur le mode « c'est un mauvais moment à pas-

ser... et après ce sera les vacances » : en effet, ménager un temps décent (pour ne pas dire confortable) est aussi la condition *sine qua none* d'une évaluation certificative sereine, et donc rigoureuse, ce à quoi sont vivement attachés les personnels soucieux que l'évaluation, composante importante de leur métier, ne perde pas du sens. Il n'est ainsi par exemple pas acceptable que la correction des écrits des candidat.es libres n'entraîne pas une décharge de service afin que les collègues ne fassent pas cela « à la va vite », entre deux cours ou le soir après une journée d'enseignement bien fatigante.

Le SNES-FSU Toulouse continue donc d'intervenir, et invite les personnels à signaler les difficultés rencontrées, notamment via les registres RSST afin de faire entendre la réalité des conditions de travail.

**Sylvain Lagarde,**  
Secteur Lycée

## 3 questions à Evelyne Bechtold, IA-IPR de Philosophie\*, SUI-FSU\*\*

### En quoi le « Choc des savoirs » va-t-il aussi changer les missions des IA-IPR ?

La conviction partagée par les IA-IPR, c'est que l'accompagnement des professeur.es va leur permettre d'aider tous les élèves à progresser, et notamment les plus en difficultés. Les données de la recherche établissent que ces progrès sont favorisés par l'hétérogénéité. Des expériences menées sur des groupes équivalents d'élèves ont montré que ceux qui étaient annoncés comme « bons » ou à l'inverse « moins bons » se dévalorisent et le deviennent, par une prophétie auto-réalisatrice. L'effet existe aussi pour les enseignant-es : si on leur annonce une classe faible, le professeur.e sera susceptible d'avoir moins d'exigences, de proposer des exercices plus simples. Or la recherche et l'expérience montrent qu'on fait davantage progresser les élèves en insistant sur la réflexion, le sens et la complexité. La décision subite du ministre méprise notre expertise et ce que dit la recherche. Cette mesure va à l'encontre des connaissances, de l'expérience et des convictions de la plupart des IA-IPR.

### En quoi le « Choc des savoirs » est-il une nouvelle façon d'envisager le métier enseignant ?

De plus en plus, on impose des modalités, tout en prônant par ailleurs l'autonomie. Ce sont des injonctions paradoxales qui participent à une perte de sens et à une mise au pas du métier. Au mépris de la professionnalité enseignante – et de celle des IA-IPR – une façon de faire unique est instaurée. Alors que les IA-IPR cherchaient à mettre en place des formations pratiques et théoriques qui permettaient le progrès individuel et collectif, on va vers une uniformisation des méthodes et des manuels labellisés : il s'agit d'une remise en cause très violente de la liberté pédagogique.

### Comment réagissent les IA-IPR à cette énième « réforme » ?

Le « Choc des savoirs » va à rebours de nos connaissances et de notre expérience professionnelle. Il engendre des conflits de valeur. Il est difficile de demander à des cadres de faire l'inverse de ce pourquoi ils se sont viscéralement engagés : l'égalité des chances et la possibilité pour chaque élève de réussir. La notion de « choc » induit l'idée que l'école a besoin d'être secouée ou soumise à un électrochoc, alors qu'elle a besoin d'être soignée. Si on veut que les élèves réussissent mieux, réduisons les effectifs des classes, embauchons du personnel administratif, permettons aux professeur.es de se former, afin que les élèves aient des professeur.es disponibles, bien formé.es, libres et heureux.ses de se consacrer à eux.

\*dans l'académie d'Aix-Marseille / \*\* Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique Evelyne Bechtold est aussi membre de l'Institut de recherches de la FSU et autrice de *Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ?* (2017, Editions de l'Atelier)



## Pour rejoindre le SNES

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.



Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures  
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

### Adresse électronique générale : [s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

#### Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

**Adhésion — syndicalisation**  
[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

#### Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

Agrégés et certifiés :

[carrieres@toulouse.snes.edu](mailto:carrieres@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

Non-titulaires enseignants :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

Retraités :

[enretraite@toulouse.snes.edu](mailto:enretraite@toulouse.snes.edu)

Psy-EN :

[psyen@toulouse.snes.edu](mailto:psyen@toulouse.snes.edu)

#### Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

#### Fonctionnement des établissements / Métiers et disciplines

Pour toutes les questions concernant le système éducatif : organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

Lycée :

[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

#### Santé

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

**Pour préparer sa retraite**  
[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

**Stages syndicaux**  
**Formation syndicale**  
[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

Site académique

[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)

Crédit Mutuel  
Enseignant